



CCCPS / 2023 / DE102
3.2 Aliénations

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Thierry GUILLOUD à Jean Marc MATTRAS ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Philippe ROCHE.

Vente de terrains de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à l'entreprise Smurfit Kappa

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La commercialisation de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes située à Crest est en cours. Dans ce cadre, l'entreprise SMURFIT KAPPA s'est positionnée afin d'acquérir les parcelles n°4 (1 154 m²), 5 (1 015 m²), 6 (1 011 m²), 7 (1 098 m²), 8 (1 166 m²) et 9 (1 169 m²) pour une superficie totale de 6 613 m².

Le projet de cette entreprise a été présenté à la Commission "Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée" de la CCCPS qui a donné un avis favorable à la vente des parcelles souhaitées à l'entreprise au regard du projet présenté et de ses perspectives de développement.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider la vente des lots n°4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à l'entreprise SMURFIT



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

KAPPA représentée par son Président Directeur Général, M. Andrew COFFEY pour une superficie totale de 6 613 m² pour un prix de vente total de 452 990, 50 € HT (soit 68.50 € HT/m²).

III. Visas

VU la délibération DE2023059 du 23 mars 2023 fixant le tarif de vente des terrains de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes ;

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 9 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la vente des parcelles n° 4 (1 154 m²), 5 (1 015 m²), 6 (1 011 m²), 7 (1 098 m²), 8 (1 166 m²) et 9 (1 169 m²) de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à Crest, représentant une superficie totale de 6 613 m², à M. Andrew COFFEY ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituera, pour un montant total de 452 990,50 € HT (soit 68.50€ HT/m²) ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à celle-ci, y compris les actes relatifs à la mise en œuvre des clauses du cahier des charges de la zone d'activités.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le plan des lots de la Zone d'activités économiques Les Valernes,
- Annexe II : l'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale du 9 janvier 2023.

Jean Philippe ROCHE
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président



Affichée le **04 JUL. 2023**